



**Office of the Superintendent of Financial
Institutions Canada**
*Bureau du surintendant des institutions
financières Canada*

ÉTAT ANNUEL
ET
INSTRUCTIONS
À L'INTENTION DES
SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES
BSIF-520

**ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION
DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<u>État annuel (BSIF-520)</u>	
Affidavit de l'agent principal	1
États financiers	2–5
Notes afférentes aux états financiers	6
Rapport sur les dépôts en équivalent de fonds propres	7
<u>Instructions</u>	
Objet, fondement législatif, production, etc.	i
Instructions générales	ii
Renvois aux relevés du CIF	iii-viii

AFFIDAVIT DE L'AGENT PRINCIPAL

Succursales de banques étrangères

JE, _____ DE LA _____
DE _____, PROVINCE DE(DU) _____,
ÉTANT L'AGENT PRINCIPAL AU CANADA DE _____

(CI-APRÈS APPELÉE « LA SOCIÉTÉ »), DÉCLARE ET ATTESTE SOUS LA FOI DU SERMENT CE QUI SUIT :

1. JE SUIS L'AGENT PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ AU CANADA;
2. LES FAITS ATTESTÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ME SONT CONNUS;
3. L'ÉTAT ANNUEL CI-JOINT DE LA SITUATION ET DES AFFAIRES INTERNES DE LA SUCCURSALE AU CANADA TRADUISENT FIDÈLEMENT L'ÉTAT DE LA TOTALITÉ DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES DÉPÔTS EN ÉQUIVALENT DE FONDS PROPRES AU _____ (JOUR, MOIS, ANNÉE), DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE DES DÉPÔTS EN ÉQUIVALENT DE FONDS PROPRES, AINSI QUE DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ À CETTE DATE RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EXERCÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SA SUCCURSALE AU CANADA;
4. AU _____ (JOUR, MOIS, ANNÉE), TOUS LES ÉLÉMENTS D'ACTIF DÉCLARÉS DANS L'ÉTAT ANNUEL ÉTAIENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LA PROPRIÉTÉ ABSOLUE DE LA SOCIÉTÉ, LIBRES DE TOUTE CHARGE OU DETTE;
5. LES MONTANTS INDIQUÉS DANS L'ÉTAT ANNUEL CORRESPONDENT, À TOUS ÉGARDS IMPORTANTS, À CEUX FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES ÉTABLIS À CETTE MÊME DATE ET TRANSMIS SUR SUPPORT ÉLECTRONIQUE AU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET REFLÈTENT L'INFORMATION CONTENUE DANS LESDITS ÉTATS RÉGLEMENTAIRES CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS AFFÉRENTES À L'ÉTAT ANNUEL;
6. AU MEILLEUR DE MA CONNAISSANCE, AYANT PRIS TOUTES LES MESURES RAISONNABLES POUR M'EN ASSURER, JE SUIS D'AVIS QU'AUCUNE MODIFICATION N'A ÉTÉ APPORTÉE À LA CHARTE, À L'ACTE DE CONSTITUTION OU AUX STATUTS DE LA SOCIÉTÉ, NON PLUS QU'À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA SOCIÉTÉ OU AU TITULAIRE DE LA CHARGE D'AGENT PRINCIPAL, SANS QUE LE SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES N'EN SOIT DÛMENT INFORMÉ;
7. JE FAIS CETTE DÉCLARATION SACHANT QUE LE SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SE FONDERA SUR CELLE-CI POUR ÉVALUER LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE PAR LA SUCCURSALE DE LA SOCIÉTÉ AU CANADA AU _____ (JOUR, MOIS, ANNÉE), ET PLUS PRÉCISÉMENT POUR DÉTERMINER LA VALEUR DE L'ACTIF QUE LA SOCIÉTÉ DOIT CONSERVER EN DÉPÔT AU CANADA EN VERTU DE LA *LOI SUR LES BANQUES*.

AGENT PRINCIPAL AU CANADA

ASSERMENTÉ DEVANT MOI À _____
DE _____, PROVINCE
DE(DU) _____, CE _____
JOUR DE _____ 20 _____

(préciser s'il s'agit d'un commissaire à l'assermentation ou d'un notaire)

ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES

BUT

Le présent état annuel vise à fournir au surintendant des institutions financières des renseignements sur la situation et les affaires internes de la succursale de banque étrangère au Canada.

FONDEMENT LÉGISLATIF

Article 601 de la *Loi sur les banques*.

INSTITUTIONS VISÉES

Toutes les succursales de banques étrangères sont tenues d'établir le relevé.

PUBLICATION

Les renseignements figurant dans le relevé ne sont pas publiés.

FRÉQUENCE

Annuelle, dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.

TRANSMISSION

Un exemplaire imprimé de l'état annuel doit parvenir à l'adresse suivante :

Division de l'information réglementaire
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 13^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Un exemplaire du rapport du vérificateur destiné à l'agent principal doit être transmis à la **Division de l'information réglementaire** du BSIF, à l'adresse ci-dessus, dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice de la banque étrangère autorisée. Le rapport et l'opinion du vérificateur doivent porter sur les pages 2 à 6 de l'état annuel et inclure un commentaire confirmant que les états financiers joints au rapport du vérificateur correspondent à ceux transmis au surintendant des institutions financière le (date), ou signalant tout écart.

ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Sauf indication contraire du surintendant, l'état annuel doit être établi conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Voici un exemple de dérogation admissible aux PCGR aux fins de l'état annuel :

Une succursale de banque étrangère doit être assimilée à une nouvelle entité. Le surintendant n'exige pas la prise en compte des activités de l'entité remplacée si la transformation a été effectuée en cours d'exercice, ou aux fins de comparaison avec des périodes antérieures.

Tous les montants doivent être libellés en dollars canadiens.

Les actifs doivent être déclarés après déduction de la provision pour créances douteuses, le cas échéant.

Les montants indiqués dans l'état annuel doivent correspondre à ceux figurant dans les relevés pertinents du CIF transmis sur support électronique au surintendant des institutions financières. Voir les renvois indiqués aux pages iii à viii ci-après.

Si les instructions indiquent qu'une catégorie donnée comprend certains postes, la mention de ces postes a pour effet non pas de limiter la portée générale de la rubrique, mais d'indiquer le type de postes à inclure dans cette catégorie.

Les états financiers doivent être établis à l'aide du tableur Excel (disquette jointe).

**ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION
DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES**

RENVOIS RELATIFS AU BILAN

Bilan du rapport annuel	Bilan mensuel (M4)
Éléments d'actif	
1. a) Liquidités et dépôts à la Banque du Canada	1. Pièces d'or et lingots d'or et d'argent 2. Billets de banque et autres pièces de monnaie 4. Dépôts à la Banque du Canada 6. Chèques et autres effets en transit (valeur nette)
b) Dépôts à d'autres institutions financières réglementées	5. Dépôts à d'autres institutions financières réglementées
2. Valeurs mobilières acquises en vertu d'accords de cession en pension	11. g) Accords de prise en pension
3. Valeurs mobilières a) Placements b) Négociation	La répartition entre les comptes de placements et de négociation doit reposer sur la ventilation interne établie par l'institution. 7. a) Valeurs mobilières émises par le Canada (i) Bons du Trésor (ii) Autres valeurs mobilières à échéance dans les trois ans (iii) Autres valeurs mobilières b) Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada (i) Valeurs mobilières à échéance dans les trois ans (ii) Autres valeurs mobilières (iii) Actions 8. Valeurs mobilières émises ou garanties par les provinces canadiennes 9. Valeurs mobilières émises ou garanties par des corps municipaux ou scolaires au Canada 10. Autres valeurs mobilières, moins provision pour créances douteuses a) Titres de créance b) Actions

**ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION
DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES**

<p>4. Prêts</p> <p>a) Prêts hypothécaires résidentiels</p>	<p>12. Prêts hypothécaires, moins provision pour créances douteuses</p> <p>a) Prêts hypothécaires résidentiels</p> <p>(i) Assurés</p> <p>(ii) Non assurés</p>
<p>b) Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts personnels</p>	<p>11. f) À des particuliers à des fins non commerciales</p>
<p>4. c) Entreprises et gouvernements</p>	<p>11. Prêts non hypothécaires, moins provision pour créances douteuses</p> <p>a) À vue et à court terme à des négociants en placements et des courtiers, garantis</p> <p>b) À des institutions financières réglementées</p> <p>c) Au gouvernement fédéral, aux provinces et à des corps municipaux ou scolaires au Canada</p> <p>d) À des gouvernements étrangers</p> <p>e) Sur créances de crédit-bail</p> <p>h) À des particuliers et à d'autres à des fins commerciales</p> <p>12. Prêts hypothécaires</p> <p>b) Non résidentiels</p>
<p>5. À recouvrer d'entités liées</p>	<p>16. f) À recouvrer du siège social et d'institutions financières canadiennes réglementées liées</p>
<p>6. Autres</p> <p>a) Engagements de clients au titre d'acceptations</p>	<p>13. Engagements de clients au titre d'acceptations, moins provision pour créances douteuses</p>
<p>b) Terrains, bâtiments et matériel</p>	<p>14. Terrains, bâtiments et matériel, moins amortissement cumulé</p>
<p>c) Autres éléments d'actif</p>	<p>15. Éléments d'actif liés aux opérations d'assurances</p> <p>a) Avances sur polices</p> <p>b) Primes à recouvrer</p> <p>c) Sommes à recouvrer d'autres sociétés d'assurances</p> <p>d) Autres</p> <p>16. Autres éléments d'actif</p> <p>a) Intérêt couru</p> <p>b) Frais payés d'avance et frais reportés</p> <p>c) Écart d'acquisition et autres biens incorporels</p> <p>d) Impôts futurs</p> <p>e) Sommes liées aux instruments dérivés</p> <p>g) Autres</p>
<p>Total de l'actif</p>	<p>Total de l'actif</p>

**ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION
DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES**

Bilan de l'état annuel	Bilan mensuel
Passif et compte du siège social	
1. Dépôts a) Particuliers	1. Dépôts à vue d) Particuliers 2. Dépôts à préavis a) Transférables par chèque (iv) Particuliers b) Non transférables par chèque (iv) Particuliers 3. Dépôts à terme fixe d) Particuliers (i) Bénéficiaire d'un abri fiscal (ii) Autres
b) Entreprises et gouvernements	1. Dépôts à vue a) Canada b) Provinces e) Autres 2. Dépôts à préavis a) Transférables par chèque (i) Canada (ii) Provinces (v) Autres b) Non transférables par chèque (i) Canada (ii) Provinces (v) Autres 3. Dépôts à terme fixe a) Canada b) Provinces e) Autres
c) Institutions de dépôts	1. Dépôts à vue c) Institutions de dépôts 2. Dépôts à préavis a) Transférables par chèque (iii) Institutions de dépôts b) Non transférables par chèque (iii) Institutions de dépôts 3. Dépôts à terme fixe c) Institutions de dépôts

**ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION
DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES**

Bilan de l'état annuel	Bilan mensuel
Passif et compte du siège social	
2. Acceptations	6. Acceptations
3. Engagements au titre de valeurs mobilières vendues à découvert	9. Autres éléments de passif d) Engagements au titre de valeurs mobilières empruntées
4. Engagements au titre de valeurs mobilières vendues dans le cadre d'accords de rachat	9. Autres éléments de passif e) Engagements au titre de valeurs mobilières acquises en vertu d'accords de rachat
5. Sommes payables à des entités liées	9. Autres éléments de passif h) À payer à des institutions financières canadiennes réglementées
6. Autres éléments de passif	4. Chèques et autres effets en transit (valeur nette) 9. Autres éléments de passif a) Intérêt couru b) Hypothèques et emprunts remboursables c) Impôts sur le revenu f) Revenu reporté g) Sommes liées aux instruments dérivés i) Autres
Total du passif	Total du passif moins sommes à payer au siège social
7. Compte du siège social	9. Autres éléments de passif h) À payer au siège social
Total du passif et du compte du siège social	Total du passif

**ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION
DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES**

RENOIS À L'ÉTAT DES REVENUS

État des revenus aux fins du bilan	État trimestriel des revenus (P3)
1. Revenu d'intérêt	Revenu d'intérêt
a) Prêts	Total des lignes 3, 4, 5 et 6
b) Valeurs mobilières	2. Valeurs mobilières
(i) Dividendes	d) Autres valeurs mobilières
(ii) Intérêt	(ii) Actions
	2. Valeurs mobilières
	a) Bons du Trésor du gouvernement du Canada
	b) Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada
	c) Valeurs mobilières émises ou garanties par les provinces et par des corps municipaux ou scolaires
	d) Autres valeurs mobilières
	(i) Titres de créance
c) Dépôts à des institutions financières réglementées	1. a) Revenu de dépôts à des institutions financières réglementées
2. Frais d'intérêt	Frais d'intérêt
a) Dépôts	Total des lignes 8, 9 et 10
b) Autres	13. Autres éléments de passif productifs d'intérêt
	c) Autres
3. Charge de créances douteuses	16. Charge de créances douteuses
4. Revenu autre que d'intérêt	
a) Revenu de négociation	18. Revenu de négociation
b) Gain net sur placements en valeurs mobilières	19. Gains (pertes) découlant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation
c) Services liés aux placements et aux valeurs mobilières	20. Autres revenus
	e) Revenu tiré de la titrisation d'éléments d'actif
	j) Frais de gestion de placements et de garde
	k) Frais des fonds communs de placement
	m) Commissions de prise ferme sur les nouvelles émissions
	n) Commissions et frais liés aux valeurs mobilières

**ÉTAT ANNUEL ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION
DES SUCCURSALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES**

4. d) Frais de crédit	20. Autres revenus d) Commissions d'engagement et d'engagement de crédit de soutien et autres commissions liées aux prêts f) Frais liés aux prêts hypothécaires g) Frais d'acceptation h) Frais liés aux garanties et aux lettres de crédit
e) Frais de service	20. Autres revenus a) Frais d'administration sur les comptes de dépôt b) Autres frais d'administration sur les paiements
f) Services de cartes	20. Autres revenus c) Frais d'administration des cartes de crédit et de débit
g) Autres	20. Autres revenus i) Frais liés au traitement de la paye l) Commissions sur opérations de courtage immobilier o) Revenu des opérations de change autre que le revenu de négociation p) Autres commissions et frais
5. Frais autres que d'intérêt	24. Salaires, contributions aux caisses de retraite et autres avantages sociaux
a) Salaires et avantages sociaux	
b) Locaux et matériel	25. Locaux et matériel
c) Autres	26. Autres
Provision pour impôts sur le revenu	29. Provision pour impôts sur le revenu
Revenu net	34. Revenu net